



Permis de construire

Par Kebra

Bonjour,

J'ai acheté un terrain constructible à une mairie classé zone artisanale. Dans le cadre d'un plan de prévention des risques la DDT vient de le mettre en zone inondable. Peut on quand-même m'interdire de construire et quelle voie de recours puis je avoir ? L'objectif étant de faire un hangar pour pour mon matériel (je suis artisan) ainsi qu'un logement (j'ai déjà été cambriolé 3 fois).

Merci de votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Seule la mairie peut vous répondre.

Il faut demander un CUO pour savoir.

Le hangar sera peut être possible, Le logement c'est moins sûr. Une télésurveillance est souvent plus dissuasive contre le vol qu'un habitant sur place.

Par Kebra

Merci de votre réponse, je vais donc solliciter la mairie. Bonne journée

Par Al Bundy

Bonjour,

Plus précisément, vous devez consulter le PPR et notamment son règlement pour savoir si votre projet est interdit ou autorisé. S'il peut être autorisé vérifiez les contraintes imposées par le PLU.